



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2026

Date de dépôt de dossier : le 03 décembre 2025
Epreuve orale d'admission (entretien avec le jury) : le 28 avril 2026
Nombre de postes : 12

Examen Pro.	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Exceptionnelle	38	31	21	12	0

1] LES EPREUVES

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

1.1] ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3)

Pour la session 2026

LE DOSSIER :

Ce dossier doit mettre en évidence les compétences, les réalisations professionnelles et le développement personnel du candidat dans le cadre de ses fonctions administratives au sein de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à assumer ses responsabilités de niveau supérieur grâce à une expérience avérée. La qualité rédactionnelle, la structure claire, l'orthographe et la présentation sont essentielles.

Le jury observe une absence fréquente de projection et la prise de hauteur au regard des enjeux de l'examen n'est pas toujours transposée dans la rédaction du dossier RAEP. La motivation du candidat est mal ou peu exprimée. De nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées. Il est indispensable de se relire.

Concernant l'expérience professionnelle, la valorisation des postes et des fonctions n'est pas toujours optimale au regard de l'enjeu d'un examen de classe exceptionnelle surtout pour des missions sans encadrement. Il est judicieux d'intégrer des annexes qui apportent une plus-value au RAEP, permettant au jury de mesurer les capacités et l'investissement professionnel des candidats. Il va de soi que les annexes ne doivent pas être des documents généraux mais correspondre à une mission, un projet précis ou bien encore une formation.

Il est conseillé aux candidats de ne pas se contenter de recopier simplement les intitulés de formations, mais d'apporter des précisions qui vont éclairer le jury. Par ailleurs, l'expérience professionnelle ne doit pas se limiter à une liste de missions liées au poste mais à une identification claire et précise des compétences à mettre en avant.

Une information importante est à prendre en considération :

*La rupture d'anonymat : les candidats doivent être vigilants et effacer tout élément permettant de les identifier (nom sur les attestations de formation par exemple, ou photo). Il est impératif d'anonymiser toutes les pièces transmises y compris les annexes. **La consigne donnée par la Division des Examens et Concours est à respecter impérativement** : « Pour cette épreuve, votre dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sera rendu anonyme par le service organisateur de l'examen. **Les pages 1 à 3 seront retirées.** Afin de garantir l'anonymat de votre dossier, vous veillerez à ne jamais mentionner votre nom dans aucune des descriptions que vous serez amené(e) à faire dans ces pages ou dans les documents que vous joindrez à votre dossier. Dans le cas contraire, votre dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture d'anonymat et vous serez éliminé de l'examen professionnel ».*

Lors de cette session, 3 dossiers ont été concernés par une rupture d'anonymat.

1.2] ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Pour la session 2026

L'épreuve orale :

Présentation du parcours : il est demandé au candidat de partager son parcours et ses motivations en cinq minutes. La présentation ne doit pas être une répétition du dossier RAEP ni une énumération détaillée des tâches quotidiennes, mais plutôt de souligner les compétences et le potentiel acquis à travers les missions réalisées, dans une approche professionnelle. Il est conseillé de conclure par les raisons de sa candidature à cet entretien professionnel.

Bon nombre de candidats ont présenté un oral de qualité, préparé avec sérieux (ponctualité, courtoisie et bonne connaissance des modalités de l'épreuve). Dans l'ensemble, le temps de présentation de 5 minutes est respecté.

Il n'en reste pas moins qu'il est demandé aux candidats futurs :

- De travailler sur leur stress ou au contraire sur leur excès de confiance. Une attitude respectueuse est déterminante (éviter le langage familier à l'égard des membres du jury).
- D'approfondir, voire d'élargir leurs connaissances du système éducatif au-delà de leur service ou structure actuelle.
- De maîtriser le principe de laïcité et plus largement des valeurs de la République.
- De maintenir une veille documentaire sur l'actualité et les réformes récentes.
- De réfléchir en amont sur leur évolution de carrière ; quel service ? quel poste ? mobilité ?
- De prendre de la hauteur et se détacher des missions quotidiennes : savoir se positionner, connaître l'apport, l'utilité de son travail dans l'Institution en général. Une attitude curieuse et une capacité à analyser les enjeux sont attendues à ce stade.
- De ne pas réciter la présentation et identifier ses compétences et non ses tâches.
- D'adhérer aux valeurs de la fonction publique.

Autant de points que le jury ne manquera pas d'aborder !

Les mises en situation proposées évaluent la capacité des candidats à envisager des responsabilités futures.

2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
26	5

2.2] STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITÉ

Répartition par note

Epreuve	Notés	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne des dossiers notés	Rupture anonymat	Éliminés
Dossier RAEP (Coef. 3)	28	4 (moins bonne note 7.5 /20)	24 (meilleure note 17/20)	12.32	3	4

Seuil d'admissibilité : 33 points (soit une moyenne de **11.00/20**)

2.3] STATISTIQUES À L'ADMISSION :

Répartition par note

Epreuve	Admissibles	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne des dossiers notés	Absents
Entretien avec le jury (Coef. 5)	21	2 (moins bonne note 08/20)	17 (meilleure note 19 /20)	14.28	2

Seuil d'admission : 105 points (soit une moyenne de **13.12/20**)

Seuil liste complémentaire : -

2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	12	-
Hommes	0	-

Répartition par tranche d'âge des candidats admissibles :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	-	-	2	17	19
	H	-	-	-	-	-	2	2
Total		-	-	-	-	2	19	21